

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n° 2023.12.75

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 7 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 8 décembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE et Carole SOULIER.

Excusés : Mme et MM. Gaëlle RAYNAUD, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de rénover les bâtiments du groupe scolaire. En effet, ces derniers n’ayant pas bénéficié de travaux de rénovation depuis plusieurs années.

Le projet consisterait en une rénovation énergétique de 2 classes de l’école primaire, 1 classe de l’école maternelle, de la cantine et de la salle d’évolution :

- Murs : isolation des murs et des plafonds, changement de menuiseries, remplacement de l’éclairage par du Led et de la robinetterie
- Aération : installation d’une ventilation doubles flux
- Chauffage : remplacement de deux chaudières fioul : dépose du système de chauffage existant, installation de 2 PAC air/eau, réseaux fluides et régulation dans l’objectif de réduire la consommation énergétique du bâtiment de 50 %
- Rafraîchissement de la température des locaux en été.

Monsieur le Maire souhaite que le principe de la rénovation énergétique du groupe scolaire soit désormais formalisé et propose au Conseil Municipal de délibérer.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

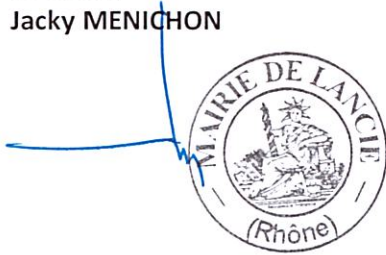
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le principe de rénovation énergétique du groupe scolaire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mener toutes les formalités découlant de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

